

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° ONATEL/.508..../F/R.N/DG/2017

Date de publication : 02/05/2017

Date d'ouverture : 02/06/2017

1. Objet

L'Office National des Télécommunications du Burundi, ONATEL en sigle, invite, par le présent Appel d'Offres, les candidats à présenter leurs offres sous pli fermé, pour un **marché à commandes pour la fourniture de produits et la régénération des batteries plomb-acide des ateliers d'énergie de l'ONATEL** tel que spécifié à la Section II des Spécifications Techniques.

2. Financement du marché

Le financement est assuré sur fonds propres de l'ONATEL, exercice 2017.

3. Spécifications du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National Ouvert (AONO) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont constitués de la Fourniture de produits et régénération des batteries plomb-acide des ateliers d'énergie de l'ONATEL tel que spécifié à la section II des Spécifications Techniques.

4. Conditions de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales remplissant les conditions juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du présent marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés publics.

5. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres et présentation des offres.

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu à l'adresse du Maître de l'Ouvrage citée ci-dessous sur présentation de deux (2) bordereaux de versement des montants suivants :

- vingt-cinq mille (25.000) francs burundais, non remboursables, versés au compte N° 1123/030 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB), au nom de l'ONATEL ;
- vingt-cinq mille (25.000) francs burundais, non remboursables, versés au sous compte de Transit « Recettes non fiscales N° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB), au nom de l'OBR.

L'absence de ces 2 bordereaux entraîne le rejet de l'offre lors de l'analyse.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés. Elles doivent être paraphées, signées et comprendre une table des matières.

Les offres à présenter seront en six (6) exemplaires dont un (1) original et cinq copies. Elles devront être sous enveloppe fermée sans identification du soumissionnaire et être envoyées à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard le 02/06/2017 à 10h00, heure de Bujumbura :

Office National des Télécommunications « ONATEL »
B.P. 60 Bujumbura
Tél.: (257) 22 26 6601 ; (257) 22 266605
FAX : (257) 22 266606
E-mail : onatel@onatel.bi

avec la mention « Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N° ONATEL/508/F/R.N/DG/2017 pour la régénération des batteries plomb-acide des ateliers d'énergie de l'ONATEL ». Les offres doivent être paraphées, paginées, signées et comprendre une table des matières.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

6. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

7. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au point 5 au plus tard le 02/06/2017 à 10h00, heure locale, et être accompagnées d'une garantie de soumission de un million (1.000.000) de francs burundais.

Toutefois, elles pourront être remises main à main avant que le Président de la séance d'ouverture ne déclare cette dernière ouverte.

8. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes, en une seule étape, en présence des soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentants, à l'adresse indiquée ci-dessus, dans la salle des réunions de la Direction Générale de l'ONATEL, le 02/06/2017 à 10 h00, heure locale. Le procès-verbal d'ouverture doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents.

9. Critères de qualification

Les exigences en matière de qualification sont :

- la conformité de l'offre sur le plan administratif et technique et
- l'offre financière la moins disante.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ONATEL,

Révérien NTAGAYE.-

